



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

<p align="center">Commission Administrative Paritaire Locale n° 1 du 13/11/2014</p>
--

PARITE ADMINISTRATIVE :

M. PAILLET
Mme GLISE

Secrétaire :
Mme JBIRANE

PARITE SYNDICALE :

M. MOISSINAC (FO-DGFIP)
M. DEJOU (FO-DGFIP)
M. GRAS (Solidaires Finances Publiques)

1) Approbation des Procès verbaux des 10/07/2014 :

Les procès verbaux du 10 juillet dernier sont approuvés.

2) Examen des candidatures à la liste d'aptitude de B en A :

M. Paillet nous indique que les potentialités de promotion 2015 pour notre département sont nulles, comme en 2014. Sauf contre ordre de la Direction Générale, aucun des postulants n'aura de promotion en catégorie A en 2015.

Nous regrettons que les promotions internes ne soient pas une priorité pour la Direction Générale.

M. Paillet nous informe des critères de sélection pour l'établissement des listes d'aptitude de B en A : prise en compte de l'évaluation des 5 dernières années, aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique, parcours professionnel et expérience de l'agent et enfin aptitude à exercer des fonctions d'encadrement. La Direction ne cache pas qu'elle prend en compte son ressenti sur les aptitudes de l'agent, critère forcément subjectif.

La Direction propose de classer les candidats à la liste d'aptitude en « excellent », « très bon » ou « à revoir ».

Le vote de la CAPL ne porte que sur cette classification pour chaque candidat.

Le classement est de la responsabilité de l'Administration.

8 collègues ont postulé à cette liste d'aptitude.

L'Administration, avec un avis favorable des syndicats, a classé seulement 1 candidat comme « excellent », celui de René GERARD (BCR Aurillac).

2 candidats ont été classés « très bon », les 5 autres étant « à revoir » (votre contre des syndicats).

FO DGFIP, contrairement à d'autres organisations syndicales, n'est pas opposé à la liste d'aptitude, considérant que c'est un moyen supplémentaire de promotion pour les collègues.

Cependant, nous regrettons le nombre de promus extrêmement limité et la subjectivité du classement de l'Administration.

Les élus FO DGFIP, lors des CAPL de liste d'aptitude, examinent l'ensemble des dossiers, et en aucun cas, ne font ni de « combines de cogestion », ni de « clientélisme ».



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Commission Administrative Paritaire Locale n° 2 du 13/11/2014

PARITE ADMINISTRATIVE :

M. PAILLET
M. ORLIANGES
Mme GLISE
M. MOREAU

Secrétaire :
Mme JBIRANE

PARITE SYNDICALE :

M. DE CARVALHO (FO-DGFIP)
Mme FRIAA (CGT)
M. VELAY (Solidaires Finances Publiques)
Mme ESCURE (Solidaires Finances Publiques)
Mme LASSERRE (sans étiquette)

Suite à la Déclaration liminaire de la CGT, M. Paillet précise que le concours est le meilleur moyen de promotion car il offre plus de possibilités.

Pour FO DGFIP, oui les concours sont un moyen de promotion cependant la liste d'aptitude existe toujours et constitue un moyen de promotion supplémentaire.

1) Approbation du Procès verbal du 18/07/2014 :

Le procès verbal du 18 juillet dernier est approuvé.

2) Examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B :

M. Paillet nous indique que les potentialités de promotion 2015 pour notre département sont de deux.

La Direction propose de classer les candidats à la liste d'aptitude en « excellent », « très bon » ou « à revoir ».

Le vote de la CAPL ne porte que sur cette classification pour chaque candidat. Le classement est de la responsabilité de l'Administration.

13 collègues (contre 21 l'année dernière) ont postulé à cette liste d'aptitude.

L'Administration a classé seulement 2 candidats comme « excellent » :

- N°1, Mme Josette SERVAN (Trésorerie Aurillac Banlieue) ;
- N°2, Mme Patricia MALLET (SIE Saint-Flour).

5 candidats ont été classés « très bon », les 6 autres étant « à revoir ».

*Les élus FO en CAP A : Jean-Pierre MOISSINAC et Dominique DEJOU
Les élus FO en CAP B : Thierry DE CARVALHO et Marie-Thérèse FELISIO*